|  |
| --- |
|  |

|  |  |
| --- | --- |
| MARCHéS ET ACCORDS-CADRES  **ACTE D’ENGAGEMENT**  **ECOLE NATIONALE DES PONTS ET CHAUSSEES (ENPC)**  **LOCATION DE CONTENANTS, COLLECTE ET TRAITEMENT DES DECHETS**  **CONSULTATION ET MARCHE 202532** | ATTRI1 |

|  |
| --- |
| **A - Objet de l’acte d’engagement.** |

**** Objet du marché ou de l’accord-cadre :

Le présent marché a pour objet la prestation de location de contenants, collecte et traitement des déchets du site regroupant les bâtiments Carnot/Cassini et Coriolis, pour le compte de l’Ecole Nationale des Ponts et Chaussées (ENPC) et de l’Ecole Nationale des Sciences Géographiques (ENSG-Géodata Paris), qui dépend de l’Institut national de l’information géographique et forestière (IGN).

**** Cet acte d'engagement correspond :

à l’ensemble du marché *(en cas de non allotissement)*

à l’offre de base.

|  |
| --- |
| **B - Engagement du titulaire ou du groupement titulaire.** |

## B1 - Identification et engagement du titulaire ou du groupement titulaire :

Après avoir pris connaissance des pièces constitutives du marché ou de l’accord-cadre suivantes :

Le Cahier des Clauses Administratives Particulières – CCAP\_202532 ;

Le Cahier des Clauses Techniques Particulières – CCTP\_202532 et ses annexes :

* Annexes 1A à 1C – Estimations des déchets industriels banals des bâtiments Carnot/Cassini et Coriolis (années 2022 à 2025) ;
* Annexes 1D à 1F – Estimations des déchets des bâtiments Carnot/Cassini et Coriolis (années 2022 à 2025) ;
* Annexe 2 : Plan emplacement des contenants (papier, carton, bois, plastique, métaux et déchets d’activité économique) ;
* Annexe 3 : modèle prévu à l’annexe I-B de l’arrêté du 21 décembre 2021 relatif à l'attestation mentionnée à l'article D. 543-284 du code de l'environnement (attestation de valorisation de déchets.
* L’ensemble des documents constituant le Dossier de Consultation des Entreprises – DCE\_202532.

Le Cahier des Clauses Administratives Générales applicables aux marchés publics de fournitures courantes et services (CCAG-FCS) approuvé par l’arrêté du 30 mars 2021 ;

Et conformément à leurs clauses,

Le signataire

s’engage, sur la base de son offre et pour son propre compte ;

*[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du candidat, les adresses de son établissement et de son siège social (si elle est différente de celle de l’établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET.]*

engage la société ……………………… sur la base de son offre ;

*[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du candidat, les adresses de son établissement et de son siège social (si elle est différente de celle de l’établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET.]*

L’ensemble des membres du groupement s’engagent, sur la base de l’offre du groupement ;

*[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale de chaque membre du groupement, les adresses de son établissement et de son siège social (si elle est différente de celle de l’établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET.]*

À exécuter les prestations demandées **aux prix indiqués dans les annexes financières à l’acte d’engagement comprenant :**

* La Décomposition du Prix Global et Forfaitaire (DPGF), pour la location et l’entretien des équipements de collecte ;
* L’annexe financière « bordereau des prix unitaires », pour la collecte, le traitement, la valorisation des déchets ainsi que la location et l’entretien d’équipements supplémentaires de collecte.

**B2 – Nature du groupement et, en cas de groupement conjoint, répartition des prestations :**

*(en cas de groupement d’opérateurs économiques.)*

Pour l’exécution du marché ou de l’accord-cadre, le groupement d’opérateurs économiques est :

*(Cocher la case correspondante.)*

conjoint OU  solidaire

*(Les membres du groupement conjoint indiquent dans le tableau ci-dessous la répartition des prestations que chacun d’entre eux s’engage à réaliser.)*

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Désignation des membres**  **du groupement conjoint** | **Prestations exécutées par les membres****du groupement conjoint** | |
| **Nature de la prestation** | **Montant HT**  **de la prestation** |
|  |  |  |
|  |  |  |
|  |  |  |

**B3 - Compte (s) à créditer :**

*(Joindre un ou des relevé(s) d’identité bancaire ou postal.)*

**** Nom de l’établissement bancaire :

**** Numéro de compte :

**B4 – Avance** *(articles R. 2191-3 à R.2191-12 du code de la commande publique)* **:**

Je renonce au bénéfice de l'avance :  NON  OUI

*(Cocher la case correspondante.)*

#### B5 - Durée d’exécution du marché public

Le marché est conclu pour une durée initiale de deux (2) ans à compter de sa notification.

Une période de préparation d’1 mois maximum, nécessaire à l’approvisionnement en contenants, pourra être mise en place entre la date de notification et la date de démarrage réelle des prestations.

L’exécution du marché débutera à compter de la date indiquée dans l’ordre de service de démarrage des prestations.

Le marché pourra être reconduit tacitement une fois pour une durée de deux (2) ans à la date anniversaire de sa notification, sauf décision contraire notifiée par le groupement de commandes un mois au plus tard avant cette date anniversaire.

La durée totale du marché est au maximum de quatre (4) ans, reconduction comprise.

Conformément à l’article R. 2112-4 du code de la commande publique, le titulaire ne peut pas s’opposer à la reconduction de l’accord-cadre.

Le titulaire est tenu par ses obligations contractuelles pour la durée totale de l’accord-cadre et jusqu’à la fin de la période de validité de l’accord-cadre et des bons de commande en cours.

La non-reconduction n’ouvre droit à aucune indemnité au profit du titulaire.

A titre indicatif, le démarrage des prestations est prévu au plus tard le 1er avril 2026. En cas de dépassement de la date fixée par l’ordre de service de démarrage des prestations du fait du titulaire, il sera fait application des pénalités prévues à l’article 19 du CCAP.

|  |
| --- |
| **C - Signature du marché ou de l’accord-cadre par le titulaire individuel ou, en cas groupement, le mandataire dûment habilité ou chaque membre du groupement.** |

**Attention**, si le soumissionnaire (individuel ou groupement d’entreprises) a présenté un sous-traitant au stade du dépôt de l’offre et que l’acte spécial concernant ce sous-traitant n’a pas été signé par le soumissionnaire ou membre du groupement et le sous-traitant concerné, il convient de faire signer ce DC4 par le biais du formulaire ATTRI2.

**C1 – Signature du marché ou de l’accord-cadre par le titulaire individuel :**

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Nom, prénom et qualité**  **du signataire (\*)** | **Lieu et date de signature** | **Signature** |
|  |  |  |

(\*) Le signataire doit avoir le pouvoir d’engager la personne qu’il représente.

**C2 – Signature du marché ou de l’accord-cadre en cas de groupement :**

Les membres du groupement d’opérateurs économiques désignent le mandataire suivant (article R.2142-23 du code de la commande publique) :

*[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du mandataire]*

En cas de groupement conjoint, le mandataire du groupement est :

*(Cocher la case correspondante.)*

conjoint OU  solidaire

Les membres du groupement ont donné mandat au mandataire, qui signe le présent acte d’engagement :

*(Cocher la ou les cases correspondantes.)*

pour signer le présent acte d’engagement en leur nom et pour leur compte, pour les représenter vis-à-vis des acheteurs membres du groupement de commandes et pour coordonner l’ensemble des prestations ;

*(Joindre les pouvoirs en annexe du présent document.)*

pour signer, en leur nom et pour leur compte, les modifications ultérieures du marché public ou de l’accord-cadre ;

*(Joindre les pouvoirs en annexe du présent document.)*

ont donné mandat au mandataire dans les conditions définies par les pouvoirs joints en annexe.

Les membres du groupement, qui signent le présent acte d’engagement :

*(Cocher la case correspondante.)*

donnent mandat au mandataire, qui l’accepte, pour les représenter vis-à-vis des membres du groupement de commandes et pour coordonner l’ensemble des prestations ;

donnent mandat au mandataire, qui l’accepte, pour signer, en leur nom et pour leur compte, les modifications ultérieures du marché ou de l’accord-cadre ;

donnent mandat au mandataire dans les conditions définies ci-dessous :

*(Donner des précisions sur l’étendue du mandat.)*

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Nom, prénom et qualité**  **du signataire (\*)** | **Lieu et date de signature** | **Signature** |
|  |  |  |
|  |  |  |
|  |  |  |
|  |  |  |
|  |  |  |

(\*) Le signataire doit avoir le pouvoir d’engager la personne qu’il représente.

|  |
| --- |
| D - Identification et signature de l’acheteur |

#  Désignation de l’acheteur

1. **Ecole Nationale des Ponts et Chaussées**
2. 6/8 avenue Blaise Pascal
3. Cité Descartes – Champs-sur-Marne
4. 77455 Marne-la-Vallée Cedex 2
5. Téléphone : 01 64 15 30 00

**** Nom, prénom, qualité du signataire du marché ou de l’accord-cadre :

**Représentant du pouvoir adjudicateur :**

**Anthony Briant, Directeur de l’École nationale des ponts et chaussées**

6 et 8 avenue Blaise Pascal

Cité Descartes - Champs sur Marne

77455 Marne-la-Vallée Cedex 2

**** Personne habilitée à donner les renseignements prévus à l’[article R.2191-59](https://www.legifrance.gouv.fr/affichCode.do;jsessionid=D5F2C558D167BFA1A3D87F2A4EDA8784.tplgfr42s_2?idSectionTA=LEGISCTA000037729737&cidTexte=LEGITEXT000037701019&dateTexte=20190401) du code de la commande publique, auquel renvoie l’[article R.2391-28](https://www.legifrance.gouv.fr/affichCode.do;jsessionid=D5F2C558D167BFA1A3D87F2A4EDA8784.tplgfr42s_2?idSectionTA=LEGISCTA000037728411&cidTexte=LEGITEXT000037701019&dateTexte=20190401) du même code (nantissements ou cessions de créances)

**Madame la Directrice de l’École nationale des ponts et chaussées**

6 et 8 Avenue Blaise Pascal - Champs sur Marne

77 455 Marne-la-Vallée Cedex 2

Téléphone : 01 64 15 30 00

**** Désignation, adresse, numéro de téléphone du comptable assignataire

**Madame l'Agent Comptable**

**École nationale des ponts et chaussées**

6 et 8 avenue Blaise Pascal - Champs sur Marne

77 455 Marne la Vallée Cedex 2

Téléphone : 01 64 15 34 87

**Pour l’État et ses établissements :**

*(Visa ou avis de l’autorité chargée du contrôle financier.)*

A : …………………… , le …………………

Signature

*(Représentant de l’acheteur habilité à signer le marché public)*